

# COMMENT FONCTIONNE LA REDEVANCE INCITATIVE SUR NOTRE TERRITOIRE ?

## LE CALCUL DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La facture pour le service déchets est basée sur le volume et le nombre de levées du ou des bacs à ordures ménagères attribués. La collecte du bac jaune n'est pas facturée.

## ELLE EST ÉTABLIE À PARTIR DE DEUX DONNÉES :

### Part fixe

comprenant

- ✓ l'abonnement au service (1 abonnement par bac gris ordures ménagères)
- ✓ un forfait annuel de 12 levées pour chaque bac gris

### Part variable

correspondant au coût des levées supplémentaires du bac gris à partir de la 13<sup>e</sup> levée.



1

**Chaque bac gris** (ordures ménagères) est doté d'une puce électronique qui permet d'identifier le bac.



2

**Les camions de collecte** sont équipés d'un système informatique qui enregistre toutes les données pour la facturation : date de levées, numéro de puce du bac...



3

**Pays de Montbéliard Agglomération**, après contrôle et analyse des informations, calcule la redevance incitative sur la base de l'utilisation du service, selon une grille tarifaire votée par le conseil de communauté.



4

**Le redevable** reçoit une facture semestrielle prenant en compte le nombre de bacs (part fixe) ainsi que le nombre de levées supplémentaires.



**AVEC VOTRE ESPACE PERSONNEL, VOUS RETROUVerez  
VOS FACTURES ET VOS NOMBRES DE LEVÉES !**

### POUR RAPPEL

La part fixe comprend l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables, biodéchets, déchèteries, ...). Tous les habitants de PMA, qu'ils soient propriétaires ou locataires, ont donc accès aux déchèteries situées sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération conformément aux dispositions fixées dans le règlement de service.



Les levées de votre bac à ordures ménagères incluses dans votre forfait annuel seront facturées même en cas d'un nombre inférieur de présentations à la collecte.

## J'EMMÉNAGE OU JE DÉMÉNAGE DANS LE PAYS DE MONTBÉLIARD

# QUELLES DÉMARCHES POUR MES DÉCHETS ?



# VOUS ARRIVEZ DANS LE PAYS DE MONTBÉLIARD OU CHANGEZ DE COMMUNE DANS NOTRE TERRITOIRE

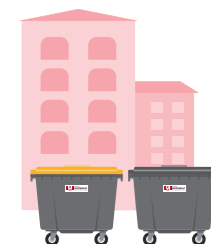


## VOUS HABITEZ UNE MAISON OU UN APPARTEMENT

(avec bacs de déchets individuels)

Le réflexe pour vos déchets, comme avec les autres opérateurs (électricité, eau, internet...), **c'est de vous signaler rapidement auprès des services de Pays de Montbéliard Agglomération.**

- > Que vous soyez locataire ou propriétaire
- > Sans cette démarche, vos poubelles ne seront pas collectées et l'accès en déchèterie vous sera refusé !



## VOUS HABITEZ UN APPARTEMENT

(avec bacs de déchets collectifs)

Votre gestionnaire d'immeuble fait les démarches pour vous auprès des services de Pays de Montbéliard Agglomération.

- > **C'est lui qui gère** les bacs de l'immeuble et la répartition des charges qu'il vous répercute ensuite.



## DEMANDEZ VOTRE CARTE DE DÉCHÈTERIES

Elle est obligatoire pour accéder aux déchèteries fixes et mobile du territoire, et c'est gratuit !



# LA GESTION DE VOS DÉCHETS EST ASSURÉE PAR NOS SERVICES

**VOUS BÉNÉFICIEZ DE MOYENS COMPLETS POUR BIEN TRIER TOUS VOS DÉCHETS, FAVORISANT AINSI LEUR VALORISATION PLUTÔT QUE LEUR INCINÉRATION.**



## UNE COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

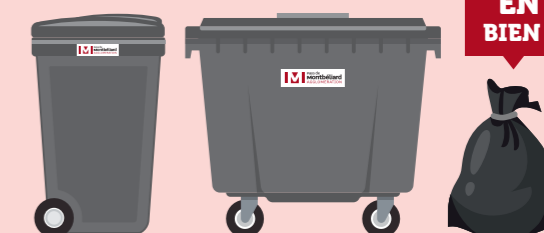
### DE VOS EMBALLAGES ET PAPIERS DANS LE BAC JAUNE



**EN VRAC PAS EN SAC**

Un bac mal trié n'est pas collecté. S'il ne l'est pas lors de la prochaine présentation, il sera facturé. Des sanctions peuvent s'appliquer si les consignes de tri ne sont pas respectées.

### DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DANS LE BAC GRIS



**EN SAC BIEN FERMÉ**

Les sacs au sol ou sur les couvercles des bacs ne sont pas ramassés ! Le couvercle doit être bien fermé, sans quoi 2 levées seront facturées.

## POUR TOUT CHANGEMENT DE SITUATION OU TOUTE RÉCLAMATION, CONTACTEZ-NOUS !

Nous sommes à vos côtés également dans les cas suivants :

- > Changement de la composition de votre foyer
- > Remplacement d'un bac cassé, volé
- > Souhait d'un bac plus petit ou plus grand
- > Décès d'un proche



### UN SEUL CONTACT POUR VOUS FACILITER LA VIE

Direction Collecte et Traitement des déchets, Pays de Montbéliard Agglomération

☎ 03 81 31 84 99

✉ COLLECTES-DECHETS@AGGLO-MONTBELIARD.FR

Toutes les infos

🌐 AGGLO-MONTBELIARD.FR/VIVRE-ICI/DECHETS

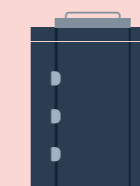


Démarches en ligne



## UNE COLLECTE EN POINT RECYCLAGE

### DE VOS BIODÉCHETS DANS LA BIOBORNE (déchets alimentaires)



**EN VRAC OU EN SAC KRAFT**

### DE VOTRE VERRE DANS LE CONTENEUR À VERRE (bouteilles et bocaux)



Le point recyclage le plus proche



## UNE OFFRE EN COMPOSTEURS

Si vous avez un jardin, privilégiez le compostage de vos biodéchets :

- + économique
- + écologique



Voir nos offres



## UNE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Service proposé suivant les dates spécifiques à votre commune. Voir votre calendrier de collectes.

Sur réservation uniquement et si vous ne pouvez pas vous déplacer en déchèterie.



Demande en ligne